

Protocole sanitaire des Chalets Animaliers de Camors

Lutte contre la propagation du virus Covid-19

Laurence vous informe qu'à compter du 18 Mai 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre, un protocole sanitaire est à appliquer dans le cadre de l'entrée et de la sortie des animaux dans la pension, en conformité avec le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Consignes préalables à l'accueil de l'animal par la pension

Le contrat de pension et le présent protocole sont à télécharger sur le site internet www.chalets-animaliers.fr. Le protocole doit être signé par le propriétaire (et par la personne amenant l'animal si ce n'est pas celui-ci) et doit m'être retourné par e-mail avant le séjour. Le contrat de pension, le protocole et l'acompte sont à envoyer par courrier afin de bloquer la réservation.

Toutes les personnes impliquées dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signe clinique et ne présentant pas de température), elles ne doivent pas être des personnes « contact », ni des personnes « à risque ».

Si le propriétaire est atteint du COVID 19, l'animal devra être obligatoirement douché **juste** avant son départ pour la pension par une personne non atteinte et amené par celle-ci. De plus, aucun effet personnel ne sera accepté. Si le propriétaire s'y oppose, l'animal ne sera pas accueilli par la pension.

- L'accueil des animaux se fait sur RDV : l'heure d'arrivée est validée et respectée par le propriétaire. La pension rappelle toutes les consignes d'accueil et de sécurité.
- L'accueil individuel est strict avec un seul client présent dans l'espace d'accueil de la pension.

Engagements du propriétaire :

• Avant le départ pour la pension :

- Le propriétaire emballera les effets **indispensables** personnels de l'animal (couchage nettoyé et désinfecté, médicaments avec l'ordonnance, aliments spécifiques...) dans un sac jetable fermé. Ces effets seront réduits au maximum.
- Le carnet de santé, la carte d'identification et les autres documents demandés seront regroupés dans une pochette plastique ou une enveloppe identifiée au nom de l'animal et du propriétaire.
- Se munir des éléments suivants dans son véhicule : masque, gants à usage unique et gel hydro alcoolique.

• A l'arrivée à la pension (début de séjour) :

- Les personnes d'une même famille peuvent se déplacer ensemble cependant seul 1 membre de la famille manipulera l'animal, ses affaires et traitera avec moi, les autres restant dans le véhicule.
- Le membre de la famille qui traitera avec moi peut sortir de son véhicule si personne n'est avant lui. Si une ou plusieurs voitures sont déjà présentes, merci de rester dans votre véhicule. S'il fait trop chaud, sortez en conservant toujours une distance d'au moins 1mètre avec les autres usagers, conformément aux recommandations des autorités, sans ne jamais entrer dans l'espace d'accueil de la pension.
- Après désinfection avec son gel hydro alcoolique, le propriétaire met son masque et ses gants à usage unique, préalable à la manipulation des effets personnels et à la passation de l'animal, puis entre dans l'espace d'accueil de la pension.
- Poser le sac contenant les effets personnels de l'animal au sol.
- Après vérification du contrat, le règlement (chèque ou espèces avec appoint dans une enveloppe) ainsi que les documents administratifs seront déposés dans le bac prévu à cet effet.
- Récupérer une laisse de la pension sur le portant.
- Sortir votre animal du véhicule avec la laisse fournie ou en cage de transport que vous placerez au sol. La distance à respecter entre nous sera d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités.

• **Au départ de l'animal (fin de séjour) :**

- Les personnes d'une même famille peuvent se déplacer ensemble cependant seul 1 membre de la famille manipulera l'animal, ses affaires et traitera avec moi, les autres restant dans le véhicule.
- Sortir si personne n'est avant vous. Si une ou plusieurs voitures sont déjà présentes, merci de rester dans votre véhicule. S'il fait trop chaud, sortez en conservant toujours une distance d'au moins 1 mètre avec les autres usagers, conformément aux recommandations des autorités, sans ne jamais entrer dans l'espace d'accueil de la pension.
- Après désinfection avec son gel hydro alcoolique, le propriétaire met son masque et ses gants à usage unique, préalable à la manipulation des effets personnels et à la passation de l'animal puis entre dans l'espace d'accueil de la pension.
- Prendre le sac préparé par la pension, contenant les effets personnels de l'animal et l'enveloppe contenant les documents administratifs (carnet de santé, etc...).
- Reprendre son animal dans sa cage de transport posée au sol ou mis à disposition en laisse et l'installer dans son véhicule. La laisse de la pension sera détachée et mise dans le seau de désinfectant prévu à cet effet. Les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées. La distance à respecter entre nous sera d'au moins 1 mètre, conformément aux recommandations des autorités.

Engagements de la pension :

• **Consignes d'accueil de l'animal :**

- Se laver les mains ou se les désinfecter au gel hydro alcoolique avant de mettre des gants à usage unique. S'équiper d'un masque.
- Accueillir l'animal en laisse ou dans sa cage de transport à l'extérieur du bâtiment d'accueil et récupérer ses affaires personnelles : les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées. La distance à respecter entre moi et le propriétaire est d'au moins 1 mètre, conformément aux recommandations des autorités.
- Installer l'animal dans son logement individuel.
- Nettoyer et désinfecter cage de transport, laisse et tout équipement ayant pu être manipulé par le propriétaire.
- Jeter les équipements de protection et le sac jetable ayant contenu les effets à la poubelle. Se laver / désinfecter les mains.

• **Consignes pendant le séjour :**

En tant que professionnel responsable, je mettrai tout en œuvre afin de garantir la sécurité de tous et j'appliquerai les barrières sanitaires nécessaires.

• **Consignes au départ de l'animal :**

- Se laver les mains ou se les désinfecter au gel hydro alcoolique avant de mettre des gants à usage unique. S'équiper d'un masque.
- Remettre les effets personnels de l'animal et les documents administratifs dans un sac jetable fermé.
- Le tout sera déposé dans l'espace d'accueil à l'arrivée du propriétaire.
- Remettre l'animal à son propriétaire.
- Jeter les équipements de protection à la poubelle. Se laver / désinfecter les mains.
- Nettoyer et désinfecter le logement et équipements tels que prévus dans les règlements sanitaires en vigueur dans les établissements.

Nom du propriétaire et de l'animal :

Dates prévues de la pension : duau

Signature du propriétaire

Date :

Signature de la pension

Nom et Signature de la personne faisant le déplacement (si autre que propriétaire)

